

Valorisation de l'engagement étudiant

■ Bonus Engagement Etudiant (B2E)

1. Soutien et valorisation de l'initiative étudiante à La Rochelle Université (LRUniv)

Dans le cadre de sa politique de développement de la vie étudiante, LRUniv s'est dotée depuis de nombreuses années d'outils efficaces d'accompagnement de la vie étudiante, associative et culturelle.

Grâce notamment à un espace dédié, la Maison de l'Étudiant – Espace Culture, LRUniv accueille et accompagne les étudiant-e-s qui souhaitent s'impliquer dans ou hors de l'Université :

- Aide à la conception et à la réalisation de projet,
- Soutien financier (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives étudiantes - FSDIE) avec l'organisation d'une Commission d'Aide aux projets trois fois par an,
- Réseau des associations étudiantes et plateforme de l'engagement en partenariat avec l'AFEV (Association de la Fondation Étudiante pour la Ville).

Entre 2015 et 2022, LRUniv a valorisé les initiatives étudiantes par la mise en place d'un EC libre « Valorisation de l'engagement étudiant » porté par la direction de l'Orientation et Insertion. Cet EC libre a permis aux étudiant-e-s de première et deuxième année de Licence de créditer 2 ECTS.

Depuis 2020, La Rochelle Université a mis en place le dispositif « Bonus Engagement Étudiant ».

A compter de septembre 2022, le Bonus Engagement Étudiant (B2E) valorise tout engagement citoyen hors de La Rochelle Université ou tout engagement dans le cadre de La Rochelle Université (cf point 7), sous réserve que les associations soient agréées en amont par la Rochelle Université.

2. Textes de loi

code de l'éducation : [articles D. 611-7 et suivants](#)

« Les établissements d'enseignement supérieur dispensant des formations sanctionnées par un diplôme d'enseignement supérieur valide, au titre de la formation suivie par l'étudiant et sur sa demande, les compétences, connaissances et aptitudes qu'il a acquises dans l'exercice des activités mentionnées à l'article [L. 611-9](#) et qui relèvent de celles attendues dans son cursus d'études.

Cette validation prend la forme notamment de l'attribution d'éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, de crédits du système européen d'unités d'enseignement capitalisables et transférables (" système européen de crédits-ECTS "), d'une dispense, totale ou partielle, de certains enseignements ou stages relevant du cursus de l'étudiant. »

3. Objectifs / Finalités du Bonus Engagement Étudiant (B2E)

Sous l'impulsion de la loi « Égalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017, LRUniv, via le B2E (Bonus Engagement Étudiant) propose à toute étudiante et tout étudiant, quel que soit son niveau de formation, de valider les compétences acquises dans son engagement et que cette validation participe à l'obtention de son diplôme.

4. Descriptif / Contenu

Le B2E (Bonus Engagement Étudiant) est un bonus de points à disposition du jury de diplôme ou d'année.

Sur demande de l'étudiant-e, une commission :

- Évalue la présentation par l'étudiant.e des compétences acquises dans son engagement
- lui attribue un bonus (entre 0 et 0,5).

- transmet la bonification attribuée au SEVE, qui transmet au jury de la formation concernée.

5. Publics visés

Étudiant.es de licence, BUT et Master.

6. Champ d'application

La valorisation est possible plusieurs fois au cours du cursus universitaire (licence et master). Elle peut être demandée chaque année.

La valorisation demandée peut concerner des engagements réalisés l'année universitaire N-1.

En cas de nouvelle demande de valorisation sur un engagement valorisé l'année précédente, **il appartiendra à l'étudiant.e de bien faire apparaître une progression dans le dossier de candidature déposé.**

7. Engagements valorisés

Au sein de la Rochelle Université, deux types d'engagement sont concernés :

Engagements citoyens : implication à l'AFEV, au ciné-club de la Coursive, société rochelaise du droit, secours populaire, SDIS ou dans toute autre association hors LRUNIV régie par la loi du 1er juillet 1901 en tant que membres dirigeants et/ou « actifs » (sport, culture, humanitaire, soutien scolaire, actions contre les discriminations...) ou tout autre projet citoyen (service civique, ...), et agréée par La Rochelle Université.

Engagement LRUNIV : élues étudiantes et élus étudiants, Team Étudiante, Tutorats, promotion des sciences avec Partenariats Scientifiques pour la Classe, associations étudiantes type BDE, Projets étudiants, ...

Sont exclus :

- Les projets entrepris dans le cadre de projets tutorés, activités qui relèvent du diplôme pour lequel l'étudiante ou l'étudiant est inscrite ou inscrit et qui font déjà l'objet d'une évaluation, ne peuvent pas être valorisés via le B2E.
- Les projets réalisés antérieurement à l'inscription à la Rochelle Université.

La durée minimale de l'engagement devant être de 20h sur l'année.

8. Modalités d'évaluation de l'engagement

L'engagement est évalué à partir :

- du « fiche bilan d'activité associative » détaillant l'engagement réalisé et les compétences développées,
- d'un oral de 10 minutes (comprenant une présentation et un échange avec le jury).

Un ou plusieurs avis de personnes pouvant attester de l'engagement (présidente / président (ou membre dirigeant-e) de l'association, présidente / président ou VP d'un conseil de l'Université, responsable identifié.e...) pourra être joint.

L'étudiant.e devra clairement indiquer lors de sa présentation orale :

- la durée et le temps consacré à la ou aux activités par année,
- les compétences développées, avec des exemples précis de situations où elles ont été mises en œuvre (référentiel RNCP),
- la mise en relation avec le projet de formation et/ou professionnel,
- la plus-value de l'action éventuelle pour LRUniv ou plus généralement la plus-value sociétale.

La grille d'évaluation utilisée par les évaluateurs sera la suivante :

CRITERES	POINTS
Dépôt de la fiche « bilan d'activité associative » sur moodle au plus tard le 15 mars	1
Niveau de précision et qualité de description des activités réalisées durant l'engagement	2
Niveau de précision et qualité de description des compétences développées durant l'engagement	2
Présentation de soi, de la structure et de l'engagement	3
Compétences développées (avec exemples précis de situations où elles ont été mises en œuvre) <i>En cas de nouvelle demande de valorisation sur un engagement valorisé l'année précédente, faire bien apparaître une progression dans le dossier de candidature déposé</i>	5
Mise en relation avec le projet de formation et /ou projet professionnel	3
Plus-value de l'action pour LRUniv ou plus généralement plus-value sociétale	1
Clarté des propos et de l'expression orale	3
TOTAL	20

9. Modalités d'inscription et de suivi des demandes

Les étudiant.es devront commencer par déposer, avant le 1^{ER} décembre de l'année en cours, une demande de pré-inscription (téléchargeable en ligne) auprès de la Direction Orientation et Insertion (DOI).

Un atelier de présentation du B2E et de valorisation des compétences devra obligatoirement être suivi par les étudiant.es souhaitant s'inscrire. Ces dernier(s) devront se positionner sur un des ateliers proposés par la DOI en présentiel ou à distance, **et ceci dès leur demande de pré-inscription.**

A compter de janvier, les étudiant.es inscrits.es seront invité-es à déposer leur fiche « bilan d'activité associative » sur moodle (accompagné de l'avis ou des avis de personnes pouvant attester de l'engagement le cas échéant). Seules les étudiant.es, ayant envoyé leur fiche « bilan d'activité associative » à la DOI, seront convoqué.es pour un oral organisé début avril.

Sur convocation de la DOI, la commission évoquée ci-après se réunira début mai pour harmoniser, si besoin les notes, et fournir les notes et bonus aux jurys de diplôme du 2nd semestre.

Calendrier détaillé :

étapes	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	janv-24	févr-24	mars-24	avr-24	mai-24
Pré-inscription au B2E (demande préalable à retourner à la DOI)	au plus tard le vendredi 1er décembre								
Instruction par la DOI des demandes d'inscription au B2E		au fil de l'eau et au plus tard jusqu'au 19 décembre							
Organisation par la DOI des ateliers de présentation du B2E et de valorisation des compétences					1 jeudi après-midi				
Rédaction des fiches "bilan d'activité associative" par les étudiant(e)s et transmission à la DOI					Au plus tard le 15 mars				
Organisation de la présentation orale								jeudi 04 avril	
Réunion de la commission d'examen du B2E									début-mai

10. Composition de la commission

Elle sera composée :

- > Du/de la VP formation et vie universitaire ou de son/sa représentant.e,
- > Du/de la VP étudiant ou de son/sa représentant.e,
- > D'un.e représentant.e enseignant.e du domaine de formation Arts, Lettres et Langues
- > D'un.e représentant.e enseignant.e du domaine de formation Sciences Humaines et Sociale
- > D'un.e représentant.e enseignant.e du domaine de formation Sciences, Technologies, Santé
- > D'un.e représentant.e enseignant.e du domaine de formation Droit, Économie, Gestion
- > Du/de la Directeur·trice de la Direction de l'Orientation et de l'Insertion (DOI) ou de son/sa représentant.e,
- > D'un.e représentant de la Maison de l'Étudiant – Espace Culture (MDE) impliqué.e dans l'accompagnement des étudiant.e-s engagé.e-s,
- > D'un.e représentant.e du Service Universitaire des Activités Physiques Sportives et d'Expression (SUAPSE),

- > D'un.e représentant.e de chacun des trois principaux partenaires locaux soutenant les initiatives des jeunes (CDIJ, AFEV, France Bénévolat et le collectif des associations Villeneuve-les-Salines et Petit Marseille).

Cette commission sera présidée par le/la Vice-président.e formation et vie universitaire.

Les noms des personnes membres de cette commission seront validés par arrêté présidentiel.

12- la bonification

La bonification est portée sur la moyenne annuelle.

Si un.e étudiant.e est concerné.e par plusieurs bonifications la même année, celles-ci ne sont pas cumulées. Seule la meilleure bonification sera prise en compte.

La bonification accordée, si elle est validée par le jury, peut permettre à un.e étudiant.e de voir sa moyenne bonifiée, et d'obtenir ainsi son année.

Note /20	Bonus accordé
0 à 10,49	0
10,50 à 11,49	0,05
11,50 à 12,49	0,10
12,50 à 13,49	0,15
13,50 à 14,49	0,20
14,50 à 15,49	0,25
15,50 à 16,49	0,30
16,50 à 17,49	0,35
17,50 à 18,49	0,40
18,50 à 19,49	0,45
19,50 à 20	0,50



**D'ici
on voit
+ loin !**

La Rochelle Université



univ-larochelle.fr